

Un bon conseil n'est jamais complètement perdu. Au risque d'une redite, nous présenterons de nouveau aux gens qui font un usage fréquent des liqueurs fortes le conseil de s'en abstenir complètement dans les temps de gelée comme à présent. L'eau-de-vie, répéterons-nous, loin de donner des jambes et de réchauffer, comme on le dit, les casse et refroidit, parce qu'en concentrant la chaleur vitale, elle la retire aux extrémités. Il n'est pas rare, dans les grands froids, de trouver, sur les grands chemins, des hommes morts. Soyez sûrs que ces malheureux avaient bu de l'eau-de-vie. O voyageurs piétons! si vous tenez à vivre, si vous avez femme et enfants dont l'existence dépend de votre travail, ne buvez pas de l'eau-de-vie avant de sortir et de vous mettre en route. Prenez plutôt un verre de vin ou une tasse de café bien chaud. L'effet du vin, en quantité modérée, est tout contraire à celui de l'eau-de-vie; il porte la chaleur aux extrémités et soutient dans la marche. Quant au café chaud, les navigateurs anglais, explorateurs du pôle Nord, sont d'accord pour reconnaître que rien ne les soutenait mieux dans leurs excursions qu'une tasse de ce breuvage.

Ici nous parlons aux gens raisonnables: car pour les ivrognes fiellés, pour ceux que la passion du 3/6 domine, nous savons qu'il n'y a rien à espérer. Laissons les faire bravade de leurs absorptions quotidiennes, et souhaitons-leur la chance, quand ils seront étendus sur un trottoir, par une nuit glaciale, d'être trouvés par un agent de police qui leur sauvera la vie, en leur donnant la prison pour asile.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 6 centimes à l'hectolitre.

La Chambre syndicale des courtiers de commerce près la Bourse de Lille, pour l'année 1867, est composée comme suit:

MM. Salembier, syndic;
Helley, 1^{er} adjoint;
Roland, 2^e adjoint.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 30 décembre 1866.

Sommes versées par 50 déposants dont 12 nouveaux fr. 7,460

26 demandes en remboursement. 6,589 87

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Requillart-Désaint et Alfred Motte, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 25 au 31 décembre 1866 inclus.

NAISSANCES.

18 garçons, 29 filles.

DÉCÈS.

Du 24 décembre. — Alphonse-Joseph Liégeois, 21 ans, lamier, célibataire, chemin de l'Hommelet. — Henri-Joseph Scrive, 56 ans, cordonnier, veuf d'Alexandrine Duhem, Hôpital.

Du 25. — Félicité-Joseph Florin, 78 ans, rentière, veuve de Pierre-Louis-Joseph Derville, à l'Embranchement. — Pierre-Joseph Deheuvelle, 69 ans, peintre de laines, époux de Delphine-Pauline Faccon, Hôpital.

Du 26. — Catherine Dubie, 83 ans, ménagère, épouse de Cornille Bogart, à l'Embranchement.

Du 27. — Florentin Cochet, 68 ans, fabricant, époux de Marie-Charlotte-Segard, rue des Lignes. — Louis-Joseph Segard, 17 ans, tisserand, Hôpital. — Louis-Auguste Desmetre, 56 ans, marchand épicer, époux de Virginie-Henriette Desbouvrie, rue Pélat.

Du 28. — François-Joseph Poissonnier, 78 ans, journalier, veuf de Félicité-Joseph Duquesne, Hospice. — Pierre-Marie Lecroart, 37 ans, tisserand, époux de Caroline Duthoit, à Fontenoy. — François-Louis Segard, 72 ans, fleur, époux de Marie-Sophie Muteau, à l'Épeule.

Du 29. — Amélie-Joseph Muyltens, 62 ans, ménagère, veuve de Pascal-Joseph Debarge, rue Pélat. — Stéphanie-Marie Bellay, 26 ans, ménagère, épouse de Ghislain Delporte, Hôpital.

Du 30. — Amélie-Joseph Beversluys, 89 ans, ménagère, veuve de Pierre-Joseph Lamarque, chemin de la Croix. — Catherine Leveugle, 78 ans, journalière, veuve de Philippe-Joseph Pollet, Hospice.

Du 31. — Antoine Dupont, 64 ans, fleur, époux de Florentine-Joseph Caré, triex Saint-Joseph. Plus 12 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

PRÉFECTURE DU NORD.

VILLE DE LILLE

Mesures de Police

A L'ÉGARD DES INDIVIDUS EN ÉTAT D'IVRESSE
Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur.

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet 1837;

Vu l'article 50 de la loi du 5 mai 1855;

Vu le décret du 29 décembre 1851;

Vu les articles 471, 475 et 479 du code pénal;

Vu l'arrêté réglementaire de notre prédécesseur, du 12 février 1856, sur les débits de boissons de la ville de Lille, notamment l'article 7 portant interdiction aux cafetiers, cabaretiers, etc., de recevoir chez eux des gens ivres;

Considérant que l'ivresse scandaleuse est à la fois une offense à la morale et une menace pour la sécurité publique;

Que les faits de cette nature constatés sur la voie publique semblent annoncer que les délinquants ne tiennent pas suffisamment compte de la défense qui leur a été faite par l'article 7 pré-

senté, qu'il convient dès lors de compléter cette défense par les dispositions qui en rendent l'application plus large et l'exécution plus facile;

ARRÊTONS:

Art. 1^{er}. Tout individu qui sera trouvé sur la voie publique, dans les débits de boissons ou autres lieux publics en un état d'ivresse de nature à occasionner du désordre ou du scandale, ou présentant un danger pour lui-même et pour autrui, sera immédiatement arrêté et conduit, à ses frais, dans les salles de police dites violons, pour y être retenu jusqu'à ce qu'il ait recouvré la raison.

Art. 2. De ce chef, le contrevenant pourra être traduit devant le tribunal de simple police, à moins qu'il ne soit établi que son ivresse était purement accidentelle ou involontaire.

Art. 3. Défense est faite aux cafetiers, cabaretiers et autres débitants de boissons de laisser boire jusqu'à l'ivresse les personnes qu'ils reçoivent dans leurs établissements. En conséquence, lorsqu'il sera constaté qu'un individu est sorti d'un débit en état d'ivresse, le débitant sera traduit devant le tribunal de simple police, sans préjudice des mesures administratives qui pourront être prises contre lui, en vertu du décret du 29 décembre 1851.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié et affiché dans la forme ordinaire, et devra rester, avec celui du 12 février 1856, constamment affiché dans les salles communes des débits de boissons.

Art. 5. Le commissaire central et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution des dispositions prescrites.

Lille, le 27 décembre 1866. VALLON.

FAITS DIVERS.

Depuis plus de six mois, lisons-nous dans l'Opinion Nationale, il s'élabore au ministère de l'Agriculture et du Commerce un projet des plus importants pour l'extension à donner aux chemins de fer. Ce projet, pour lequel on a compulsé et comparé tous les traités de concessions passés à l'étranger, est prêt maintenant à être soumis au Conseil d'Etat et aux Chambres.

En vertu de ce projet, les Compagnies exécuteraient certains embranchements dont l'exploitation pourra leur être onéreuse, au moins dans les premiers temps; elles abaisseraient le tarif du transport des marchandises et abrégeraient le délai actuellement fixé pour la remise des colis par la petite vitesse.

On avait d'abord songé à indemniser les Compagnies par une prolongation de la durée des concessions: on y a, dit-on, renoncé pour substituer à ce mode des subventions en argent, dont le chiffre ne paraît pas devoir s'élever à moins de 40 millions de francs.

L'attention générale, dit un journal, est si vivement ramenée en ce moment sur les améliorations qu'il est possible d'introduire dans la construction des wagons des chemins de fer, qu'on nous permettra de dire quelques mots des habitudes prises aux Etats-Unis sur les principales voies ferrées.

Sans vouloir nous arrêter spécialement aux dispositions adoptées pour les locomotives américaines, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner ces petites cages en verre, sorte de belvédères, qui permettent au mécanicien et au chauffeur de tout voir, de tout observer autour d'eux, en les mettant à l'abri du vent, de l'intempérie des saisons, et surtout des fragments de charbons incandescents qui, sortis de la cheminée des locomotives, viennent trop souvent les aveugler ou les brûler de la façon la plus grave.

Le système en usage aux Etats-Unis pour les wagons est, nous le croyons, le plus logique qui ait pu être adopté dans un pays où l'on voyage beaucoup, où l'on est par conséquent forcé de rester longtemps à la même place; deux jours et deux nuits sont indispensables, par exemple, pour se rendre de New-York à Cleveland (Ohio).

Il fallait trouver le moyen de permettre au voyageur de remuer, de prendre un peu d'exercice pendant d'aussi longs parcours. On y est parvenu en faisant construire des wagons de la longueur de trois wagons réunis des chemins de fer français. Ces wagons contiennent cinquante-deux places. Un passage est ménagé suivant l'axe du wagon, et les banquettes, contenant chacune deux places, sont rangées de chaque côté de ce passage. Une porte se trouve à chaque extrémité du wagon et donne à l'extérieur sur une plate-forme terminée elle-même par quelques marches, permettant aux voyageurs de monter et de descendre.

Pendant le trajet, les voyageurs fatigués d'être assis peuvent aller et venir dans le wagon, mieux encore, passer du wagon qui se trouve en tête du train à celui qui en occupe l'extrémité. Un poêle est établi dans chaque wagon, et pendant l'hiver y répand une douce chaleur.

Un très grand perfectionnement au point de vue de la sûreté des voyageurs, c'est que le conducteur va et vient sans cesse d'un bout du train à l'autre. Il a la responsabilité de ce qui peut s'y faire. Il a le droit, dans certaines circonstances, d'arrêter le convoi. Il lui suffit, dans ce cas, de tirer un cordon suspendu au plafond, traversant le convoi et allant aboutir à un sifflet sur la locomotive.

Qu'un accident arrive pendant la route, que le feu prenne à un wagon, le train est arrêté; les secours arrivent à l'instant. — Il est presque impossible qu'un médecin ou une personne sachant soigner les malades ne se trouve pas par-

mi les voyageurs. S'il se produit des accidents graves, on a la ressource de faire arrêter, même un train express, dans un endroit où l'on peut espérer des secours. — On a pensé aux femmes, aux mères accompagnées d'enfants. A l'extrémité de chaque wagon il y a, dans un petit réduit, des commodités. Les inconvénients d'un long voyage sont donc singulièrement diminués.

Les wagons à lit sont un autre perfectionnement dont on apprécie l'importance dans les trains de nuit. Pendant la journée, les wagons sont divisés en petits compartiments de chaque côté du passage. Chacun contient deux places. — Le soir venu, le conducteur fait mouvoir un ressort et l'on est tout surpris de voir se dresser deux lits de camp, superposés comme dans les cabinets des steamers transatlantiques.

Ceux qui ont été obligés de voyager plusieurs jours et plusieurs nuits en chemin de fer, comprendront facilement la satisfaction que l'on éprouve à pouvoir, pendant toute une nuit, étendre ses jambes et dormir dans une position horizontale. Autre attention que l'on ne saurait trop approuver: le conducteur place votre billet de passage dans un petit cadre à la tête de votre lit de camp. Il ne vous dérange et ne vous éveillé qu'au moment nécessaire, c'est à dire à la station qui est le but de votre voyage.

— On lit dans le Journal de Charleroy, du 24 décembre:

« Un terrible malheur, qu'aucune prévoyance humaine ne pouvait empêcher, est arrivé hier matin, à six heures, à la fosse Saint-Henri, au hameau de la Docherie. Une brigade de huit ouvriers remontait dans la cage qui s'était arrêtée en chemin pour prendre deux autres ouvriers qui travaillaient à un nouveau, en sorte qu'ils étaient dix, quand tout à coup, lorsqu'ils étaient à une distance de 150 mètres du fond, une énorme pierre, connue sous le nom de cloche, se détacha de la paroi de la fosse, et tomba sur la toiture de la cage. Les chaînes d'attache furent brisées, et le parachute emporté, et avec lui la cage emportant les dix malheureux ouvriers qui furent précipités au fond du bougnieux où ils trouvèrent la mort.

Le bougnieux ayant de 6 à 7 mètres d'eau, l'on s'occupa aussitôt de le vider, et, quand le niveau le permit, on en retira les cadavres qui étaient horriblement mutilés. »

— On écrit de Narbonne:

« Deux voyageurs, d'une tournure distinguée et de manières fort polies, étaient descendus dans un des premiers hôtels de la ville. Au moment de reprendre leur voyage en chemin de fer, ils enveloppèrent leurs bagages en avant. Au bout de quelques instants, ils se dirigèrent eux-mêmes vers la gare, après avoir fait une visite rapide mais fructueuse dans quelques chambres voisines de la leur. Aussi, à peine étaient-ils sortis, que les cris: Au voleur! poussés par les garçons de l'hôtel, retentirent dans la rue. Les passants se mirent à la poursuite des malfaiteurs, et ceux-ci coururent également en poussant le même cri que la foule. Cependant, malgré la confusion que cette tactique habile avait produite, les deux voyageurs suspects furent reconnus et arrêtés à la porte de la ville et conduits en prison.

Leurs bagages, saisis au chemin de fer et transportés au greffe, renfermaient un butin des plus variés, comme jumelles de théâtre, montres et chaînes en or, vide-poches, nécessaires de couture en argent, pipes toutes neuves avec montures d'argent, etc. Ce qui indiquait d'une manière évidente la source de ces divers objets, c'étaient deux trousseaux de clefs dont l'un, composé de quatorze pièces, était destiné à ouvrir les petites serrures des malles et les cadenas des sacs de nuit ou des nécessaires de voyage; l'autre trousseau était formé de dix fausses clefs fabriquées avec beaucoup d'art pour ouvrir les portes des appartements. On découvrit en outre de nombreuses empreintes de serrures pour des vols en préparation, un paquet de limes de tout genre, quelques-unes à dents de scie pour les métaux, d'autres pour le bois, enfin un nonseigneur en acier fondu pour briser les serrures en un clin d'œil.

Malheureusement, ces deux malfaiteurs se sont évadés quelques jours après leur arrestation. Comme cette évocation annonce autant d'audace que d'habileté, en voici le détail en quelques mots.

Les deux détenus, couchant dans la même cellule, purent réunir leurs efforts. Ils limèrent un barreau de fer de leur fenêtre avec un instrument qu'ils portaient caché sur eux; puis, avec une planche de leur lit qu'ils descendirent, au moyen de cordages faits avec leurs draps, jusqu'à la hauteur du mur de ronde, ils se firent un pont qui les conduisit au sommet de ce mur. Jetant ensuite la même planche sur un autre mur voisin qui sert de clôture au couvent des Filles de Sainte-Marie, ils parvinrent dans le jardin de cette communauté. Ils se dirigèrent enfin vers un petit bâtiment construit à l'angle du jardin, ils l'escaladèrent, et, toujours à l'aide de la même planche, ils se firent un point d'appui qui, grâce aux bandes de toile provenant de leurs draps, leur permit de gagner la rue. On est encore à leur recherche. »

POUR UN BOUQUIN!

Bruyère, élève architecte, à dix-sept ans, cet âge heureux où l'on dévore la nourriture de l'esprit, où on lit en deux jours l'histoire des voyages, en une nuit tout Molière, toute l'Iliade en quelques heures. Le 15 du mois dernier, il était sur le quai Voltaire devant l'étalage d'un

bonquiniste; il avait ouvert un volume de Racine, et était tombé sur Iphigénie. Dès les premiers vers de la majestueuse exposition Bruyère n'était plus à Paris, n'était plus sur le quai Voltaire; les pieds dans la boue, les mains glacées par la bise, fraudant son architecte de son temps d'apprenti, il était en Aulide, au milieu des vaisseaux immobiles des Grecs, soupçant avec Iphigénie, s'indignant avec Clytemnestre, épousant tour à tour les douleurs politico-paternelles du roi des rois et la colère d'Achille. Arrivé au dénouement, au moment où la flamme du sacrifice a apaisé les dieux, et où les vents propices vont enfin pousser les Grecs vers la rive troyenne, Bruyère aussi lève l'ancre, oubliant, tant le danger que va courir Iliou le préoccupe, de replacer le livre dans sa case.

Ce n'était pas, dit la Gazette des Tribunaux, le compte du libraire, qui court après l'élève architecte, le fouille, lui trouve le livre dans sa poche, et le fait arrêter.

Aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel, Bruyère, tout honteux, tout éploré, raconte l'entraînement dont il se dit victime, et met sa faute sur le compte de cette fatale famille des Atrides, si féconde en précédents dramatiques; mais le libraire déclare qu'il ne peut admettre cette excuse renouvelée des Grecs, et le tribunal a été de son avis en condamnant Bruyère à un mois de prison.

VARIÉTÉS.

LE BONJOUR DU NOUVEL AN.

Le matin ne veut pas venir! Tout dort. Tant mieux, je les laisserai reposer aussi longtemps que je pourrai! En attendant, je m'en vais un peu voir le pays. Toi, nuage là-bas, ne fais pas de farces; la lune n'est déjà pas trop claire.

Pas de fleurs! ni de rouges, ni de blanches; rien que de la gelée sur les plantes. Les fontaines sont enveloppées de paille; on en a aussi jeté devant les écuries et les portes des caves. — C'est mon cousin qui a fait tout cela; voilà pourquoi il s'est sauvé au milieu de la nuit.

Il faudra pourtant que tout aille autrement; moi je suis l'homme qui changera tout. Il faut que les jardins se nettoient; j'y ferai pousser des renoncules et des hyacinthes; je ferai venir des fleurs sur les arbres, tant que les branches en pourront porter.

Rien ne remue; ils dorment encore! Tiens, voilà un moineau! Pauvre petit, tu as l'air malheureux. Je parie qu'il avait une jolie femme; l'hiver et la faim les auront séparés. (1)

Maintenant il est tout triste. Pas de femme, pas de pain, pas de gîte; rien au monde. Quand il s'éveille, personne ne lui dit bonjour, personne ne lui fait la soupe. Attends, mon petit, je viens te secourir!

Rien ne remue; ils dorment toujours! Comme ils ont une jolie église! elle est propre comme dans une ville! Il est six heures au cadran. Voilà le matin; ce n'est pas dommage; car on gèle jusqu'à la moelle des os.

Les morts ne sentent pas ce froid. Quelle vie tranquille ils mènent! Ils dorment toujours en paix. Le cimetière répare tous les maux. Voyons un peu s'il y a des places vides; j'en aurai peut-être besoin.

A un enfant qui n'a plus sa mère, je pourrais faire là un petit lit; à un vieillard, à une vieille femme également. Vous qui avez veillé dans la peine, vous dormirez bien dans cette nuit tranquille.

Ah! voilà une lumière! Encore une dans la maison à côté. On s'éveille; les volets s'ouvrent, puis les portes: « Bonjour, braves gens, me voici; je suis là depuis minuit.

Mon cousin a fait son paquet, il est parti dans la nuit et dans le brouillard. Si je n'étais pas venu à minuit juste, vous couriez un fameux danger. Comment me trouvez-vous dans mon habit des dimanches? Il sort de chez le tailleur.

Ma veste de velours va bien avec le gilet rouge et les pantalons pluchés. J'ai aussi une montre avec un beau cordon. Mes cheveux sont crépés, mon chapeau est tout neuf, mes yeux sont gais; je suis de bien bonne humeur.

En voilà un qui regarde mon havresac. Hein! tu voudrais savoir ce qu'il y a dedans? Bonnes gens, je ne veux pas vous le dire; vous le saurez quand il en sera temps. — Il y a des roses avec des épines. On ne peut pas avoir chaque chose à part.

Il y a encore un ruban pour un berceau; un joli maillot; un anneau pour le doigt d'une mariée; une couronne d'honneur; une clef de cimetière. Prenez-y garde, ce sera le tour de l'un de vous.

Que Dieu nous donne une bonne conscience, un cœur tranquille dans la joie et dans la douleur! Quant à celui qui n'est pas honnête et bon, qui ne fait pas ses affaires comme il faut, je ne lui apporte pas de bénédiction; si même je le voulais, je ne le pourrais pas.

Maintenant, allez habiller les enfants, et pensez à ce que je vous ai dit. Avant d'aller à l'église, faites toutes vos affaires. Allez, voici le jour, la lune se cache, et le soleil regarde à travers l'aurore. »

JEAN-PIERRE HEBEL.

(Chants populaires de l'Allemagne).

(1) Dans les pays froids, les femelles des moineaux vont durant l'hiver chercher des climats plus doux. Les mâles restent seuls.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.